

Extrait délibération n°2026-06

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf du mois de mai à dix-huit heures, en application de l'article L.122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin, à la salle Henri FORGEARD, de la Ferté-Gaucher (77320).

Date de convocation : 07/05/2026

Début de réunion : 18h10

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 - Quorum : 20

Présents : 36 - Votants : 37

Etaient présents les délégués suivants :

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence	Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégué au SMAGE des 2 Morin						
CA Coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TÉMOIN-HADEY Marie Noëlle	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SAGNES Jean-Michel	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme GUÉRIN TAQUET Laure	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. IGNASIAK Victor	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme BOURDIER Monique	X	
CA Pays de Meaux	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SARAZIN Régis	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. RODRIGUES Fernando		Pouvoir à M. SARAZIN
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. GAUTHIER Laurent	X	
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. GAILLARD Julien	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARC Yannick	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. GUILLARD Sébastien	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. REGNIER Philippe		Excusé
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme REIGNOUX Christine	X	
	Suppléante	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. GEORGE Olivier	X	
	Titulaire	SAGE		M. JOZON Michel	X	
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BERNARD David	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme BOULET Christine	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE MEULENAERE Alexandre	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MENNESSON Michel	X	
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Étienne	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. GARCIA Juan	X	
	Titulaire	SAGE		M. VIÉ Patrick	X	
	Titulaire	SAGE		M. COSTELET Guillaume	X	

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 077-200078038-20260602-DEL_202606-DE

CC Sézanne Sud-Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BASSAC Benoît	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. COUTENCEAU Nicolas	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CADET Jean-Philippe	X		
	Titulaire	SAGE		M. DEGOIS Guy	X		
CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE		M. MOUSSY Jean-François	X		
	Titulaire	SAGE		M. LOMBARD Maurice	X		
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE		M. MAURY Jean-Marc	X		
CA Épernay	Titulaire	SAGE		M. DENIS Max	X		
	Titulaire	SAGE		M. GODARD Élisabeth	X		
CC Canton de Charly sur Marne	Suppléant	SAGE		M. DRAPIER Jean-François	X		
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE		M. MOROY Alain	X		

ÉLECTION DU PRÉSIDENT : Délibération n° 2026-06

1.1 Présidence de l'assemblée

Mme BOURDIER Monique a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT).

Elle a procédé à l'appel nominal des membres du comité syndical, a dénombré les délégués présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Elle a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du président. Elle a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

1.2 Présidence de l'assemblée

Le conseil syndical a désigné deux assesseurs Mme REIGNOUX Christine et M. MOUSSY Jean-François.

1.3 Résultat du premier tour

Madame BOURDIER Monique fait l'appel à candidature pour le poste de président, les candidats sont :

- M. MARCILLY Fabrice
- M. ROUSSEAU Michael

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

		Candidats	Nombres de voix
Nombres de bulletin dans l'urne	trente-sept (37)		
Bulletins blancs	un (1)	M. MARCILLY Fabrice	seize (16)
Bulletins litigieux/nuls	zéro (0)	M. ROUSSEAU Michael	vingt (20)
Suffrages non exprimés	zéro (0)		
Majorité absolue	vingt (20)		

Monsieur ROUSSEAU Michael est proclamé Président à la majorité absolue et est immédiatement installé. Il remercie l'assemblée.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Le 29/05/2026
Affiché le 29/05/2026

Fait à La Ferté-Gaucher, le 29/05/2026

Le Président



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Région de Sézanne
SMAGE
DES 2 MORIN

Président SMAGE 2 Morin

Michael ROUSSEAU



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Région de Sézanne
SMAGE
DES 2 MORIN